

## Plateforme Maximilien

### Dématérialisation des marchés publics en Ile-de-France

Lancé en avril 2013 à l'initiative du Conseil Régional d'Ile-de-France, la plateforme Maximilien est un portail en ligne rendant plus rapide, moins contraignante et plus transparente la procédure dématérialisée des marchés publics.

Le « Portail Maximilien » permet de rendre les marchés publics plus accessibles aux entreprises, notamment les TPE/PME, et de faciliter l'acte d'achat public tout au long de la procédure :

- **Visibilité accrue** : Libre accès aux annonces et avis de marchés publics, accès aux cahiers des charges. Ces accès sont facilités par des différents outils tels qu'un moteur de recherche, des alertes, un panier sauvegardant les annonces et avis, un flux RSS, applications numériques, etc.  
Maximilien ouvre également la possibilité aux entreprises de consulter les annonces et avis de plateformes partenaires telle que la plateforme interministérielle « La Place ».
- **Gain de temps** : La dématérialisation de l'ensemble du processus d'achat public permet aux entreprises de gagner du temps grâce notamment à une identification unique pour accéder aux cahiers des charges, à la possibilité de répondre électroniquement aux marchés, à l'accès aux notifications et avis d'attribution des marchés.
- **Gratuité des services** : L'ensemble des services sont gratuits pour les entreprises et notamment la mise en réseau et la mutualisation des bonnes pratiques, l'identifiant unique, le coffre-fort électronique, l'assistance et l'aide à la constitution de candidature, la formation, les veilles régulières, ou encore la « Bourse à la co-traitance et sous-traitance » afin que les entreprises puissent répondre à plusieurs aux marchés.

A l'heure du développement de la dématérialisation de la commande publique, le Portail Maximilien est incontestablement un outil essentiel pour les entreprises franciliennes en quête de nouveaux marchés.

Pour plus de renseignement sur la procédure d'inscription : [www.maximilien.fr](http://www.maximilien.fr)

Contact : Assistance juridique au 01 40 55 10 71